

SEANCE DU 15 AVRIL 2014

Date de convocation : 7 avril 2014

Date d'affichage : 3 mai 2014

L'an deux mil quatorze le quinze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Helaine, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touze.

Absent excusé : MM. Martine Herman, Stéphanie Olivier.

Pouvoir : Mme Martine Herman pouvoir à Mme Nadine Helaine.

Membres du CCAS : MM. ALEXANDRE Emile, HELAINE Jean, HOREL Jacqueline, LEMOINE Georges.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Collette.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 28 mars 2014.

VOTE DES SUBVENTIONS 2014 :

SUBVENTIONS DIVERSES :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions diverses suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2014 :

- l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique	10 €
- l'Association Autonome des Aveugles de la Manche	10 €
- l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	10 €
- l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	11 €
- l'Association de lutte contre le Sida Point de Départ	15 €
- la Prévention Routière Départementale	15 €
- l'Association des Papillons Blancs	20 €
- l'Association des Visiteurs de Malades dans les Hôpitaux	25 €
- l'Association Départementale des Sclérosés en Plaques	23 €
- les J.A. (Jeunes Agriculteurs)	30 €
- la Chambre des Métiers de la Manche (CFA/IFORM)	30 €
- la Croix Rouge Française	30 €
- l'Association Française contre les Myopathies	30 €
- le Secours Catholique	30 €
- l'Association des Donneurs de Sang	40 €
- le Comité Départementale de Défense contre le Cancer	152 €
- l'Association France Alzheimer Coutances	23 €
- l'Association Autisme Manche Le Val Saint Père	23 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions aux associations locales suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2014 :

- le Comité des Fêtes	160 €
- l'Association des Anciens Combattants	160 €

- le Club de l'Amitié	160 €
- la Société De Chasse	230 €
- Pour La Bonne Cause	160 €

Les autres demandes de subvention sont classées sans suite.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2013.

A) Budget Communal

Section Investissement :

Recettes réalisées	70 778,00 €	
Dépenses "	80 059,85 €	
	= - 9 281,85 €	+ - 49 956,05 € (déficit 2012) = - 59 237,90 €

Soit un **déficit de 59 237,90 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	362 929,36 €	
Dépenses "	268 943,29 €	
	= 93 986,07 €	+ 368 094,64 € (excédent 2012) = 462 080,71 €

Soit un **excédent de 462 080,71 €**

B) Budget du Service Assainissement

Section Investissement :

Recettes réalisées	3 237,00 €	
Dépenses	14 350,07 €	
	= - 11 113,07 €	+ 5 313,07 € (excédent 2012) = - 5 800,00 €

Soit un **déficit de 5 800,00 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	10 138,87 €	
Dépenses "	4 856,16 €	
	= 5 282,71 €	+ 34 458,22 € (excédent 2012) = 39 740,93 €

Soit un **excédent de 39 740,93 €**

C) Budget de la Caisse des Ecoles

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	0,00 €	
Dépenses "	0,00 €	
	= 0,00 €	+ 3 219,03 € (excédent 2012) = 3 219,03 €

Soit un **excédent de 3 219,03 €**

D) Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	334,00 €	
Dépenses "	262,00 €	
	= 72,00 €	+ 28,37 € (excédent 2012) = 100,37 €

Soit un **excédent de 100,37 €**

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion de la Caisse des Ecoles, C.C.A.S., Assainissement et Commune dressés par la trésorière de

Coutances, Mme Lydie PERROT-LAMBERT, dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, affecte comme suit les excédents des sections de fonctionnement des comptes administratifs de 2013 :

A) Budget Communal

Il y a des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 704,30 €, soit un déficit global de 60 942,20 €.

Excédent de 412 123,71 € - affectation à déduire de 60 942,20 €

Report à nouveau en excédent de fonctionnement (002) au Budget Primitif 2014 de 351 181,51 €

Déficit de 59 237,90 €

Report à nouveau en déficit d'investissement (001) au Budget Primitif 2013 de 59 238 €

B) Budget du Service Assainissement

Il y a des restes à réaliser d'investissement : en dépenses 408 649 €, en recettes 384 450 €, soit un déficit global de 29 999,00 €.

Montant à affecter 39 740,93 € :

– au compte 1068 : 29 999,00 €,

– au compte 002 : 9 741,93 €

C) Budget de la Caisse des Ecoles

Excédent de 3 219,03 €

Report à nouveau en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2014 de 3 219 €

D) Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Excédent de 100,37 €

Report à nouveau en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2014 de 100 €.

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs de l'exercice 2014 qui s'établissent comme suit :

A) Budget Communal (à l'unanimité des membres présents)

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : **112 065 €**

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : **655 108 €**

B) Budget du Service Assainissement (à l'unanimité des membres présents)

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : **429 281 €**

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : **17 392 €**

C) Budget de la Caisse des Ecoles (à l'unanimité des membres présents)

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : **3 219 €**

D) Budget du Centre Communal d'Action Sociale (à l'unanimité des membres présents)

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : **762 €**

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2014

Avec la création de la Communauté du Bocage Coutançais au 1^{er} janvier 2014 et afin que l'application des taux d'imposition ne provoque pas une augmentation de ceux-ci pour les habitants de Cambernon, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'Habitation 9,38 %,
- Taxe Foncière Bâti 12,04 %,
- Taxe Foncière Non Bâti 25,78 %.

L'application de ces nouveaux taux représente une diminution des recettes pour la commune de 12 230 €, montant qui sera pris en compte pour le calcul de l'attribution de compensation.

APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mardi 15 avril 2014 au sujet de la réfection de la voirie des chemins du Georget et du Paradis. Sept entreprises ont répondu à cette procédure. Après débat, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident la proposition de la commission, à savoir retenir l'entreprise COLAS pour un montant 19 193,50 € HT soit 23 032,20 € TTC.

EPARAGE

Monsieur David COLLETTE, adjoint en charge des chemins, précise que deux entreprises ont été contactées afin d'effectuer l'épavage sur la commune. Seule une a répondu.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'entreprise FATOUT pour un montant de 5 739,83 HT soit 6 887,80 € TTC.

ACHAT D'UNE AUTOPORTEE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le précédent Conseil municipal avait validé le principe du remplacement d'une autoportée.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident d'acquérir une autoportée pour un montant de 3 600 € TTC auprès de l'entreprise Coutances Motoculture.

AVENANT AU CONTRAT GROUPAMA POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un avenant du contrat GROUPAMA au sujet de l'augmentation des taux de l'assurance statutaire à compter du 1^{er} mai 2014 pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent et autorisent monsieur le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1er mai 2014, de la manière suivantes :

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités de moins de 50 agents : 5,93 %,
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,64%.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

ASSAINISSEMENT VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire précise que deux branchements supplémentaires ont été demandés par les habitants du village de l'Aubrière.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal valident cette augmentation qui porte à 32 le nombre de branchements dans ce village.

Monsieur le Maire précise également que l'entreprise CSE (titulaire du lot n°2) a fusionné avec la société Eco Assainissement et se dénomme désormais ERSE (Etude et Réalisation de Station d'Epuration). Cette modification n'entraîne aucune incidence ni sur le montant ni sur le marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette modification et l'insère dans la procédure concernant la construction d'une station d'épuration au village de l'Aubrière. Il autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP ST SAUVEUR LENDELIN SUITE A LA CREATION DE ST LO AGGLO A COMPTE DU 1er JANVIER 2014

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal de Cambernon approuve la délibération n°2014-6 en date du 20 mars 2014 prise par les membres du comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Sauveur Lendelin, de modifier les articles 1-8-9-10-11 des statuts du SIAEP de St Sauveur Lendelin. Il accepte donc la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Sauveur Lendelin concernant l'adhésion de ST LO AGGLO au SIAEP ST SAUVEUR LENDELIN pour le territoire constitué par la commune de Le Lorey, cette modification étant nécessaire pour la représentation de la commune de Le Lorey suite à la création de ST LO AGGLO à compter du 1er janvier 2014.

REPAS DES ANCIENS

Suite à la demande de monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'organiser le repas des anciens le dimanche 28 septembre 2014. Mesdames Anita MANSON, Brigitte LANGLOIS et Nadine HELAINE sont chargées de contacter un traiteur.

CEREMONIE DU 8 MAI

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal le programme des cérémonies du 8 mai. Le rassemblement aura lieu à 9h30 place de la mairie suivi d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts. L'office religieux aura lieu en l'église de Courcy.

70ème ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

A l'occasion du 70ème anniversaire de la libération de Cambernon, les membres du Conseil Municipal décident d'organiser une cérémonie le 28 juillet 2014. Madame Christine BISSON est chargée de l'organisation de cette journée.

QUESTIONS DIVERSES :

Elections européennes

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les élections européennes se dérouleront le 25 mai prochain.

La composition du bureau de vote retenue est la suivante :

- matin : F.LEBEURY, S.ADDES, D.TOUZE, N.HELAIN, A. MANSON ;
- après-midi : Ph.VAUGEOIS, H.ALEXANDRE, C.BISSON, G.POUTREL, D.COLLETTE.

Demande du délégué MSA

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu monsieur Jean HELAINE, délégué MSA et madame Elisabeth LEPBRUN, sophrologue. A la suite des journées organisées sur le thème du stress en milieu agricole, les délégués MSA souhaitent organiser des séances de sophrologie en direction des populations rurales. Pour cela, ils demandent la possibilité d'utiliser la salle de convivialité à cette fin.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de louer cette salle au tarif de 80 € pour 5 séances.

Cantine

Monsieur le Maire précise que monsieur Samuel GRANVAL, directeur de la société API Restauration, a fait part d'une revalorisation du tarif des repas à effet du 1er septembre 2014.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix des repas enfants à 3,10 € et adulte à 3,90 € à compter du 1er septembre 2014.

Commission fleurissement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la date de la prochaine réunion de la commission fleurissement. Celle-ci aura lieu le samedi 31 mai 2014 à 14h à la mairie.

COMPTE RENDU CONSEIL DE LA CBC, BUREAU CBC, SMPC, ..., :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des dernières réunions qui se sont déroulées au niveau du bureau de la Communauté du Bocage Coutançais. Il leur précise notamment l'état d'avancement du projet de méthanisation du lycée agricole et de la nécessité de procéder au changement des échangeurs au niveau de la piscine.

De plus, il leur précise que le montant des dotations d'intercommunalité sera inférieur de 330 000 € au montant annoncé, mais qu'il sera supérieur de 8% au montant que la collectivité aurait perçu si le regroupement n'avait eu lieu.

Enfin, il leur fait part de l'état d'avancement du projet sur la mise en place des rythmes scolaires et sur la décision par l'Education Nationale de procéder à la fermeture de six classes sur le territoire de la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 13 mai 2014 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le Maire lève la séance à 22h15.